



Est ce que mon casier contient il toujours ma peine

Par **NANAVES**, le **25/03/2016** à **11:47**

bonjour je voudrais savoir si mon b2 contient toujours ma peine
voila en 2006 J ai ete condanée a 6 mois de prison avec surcis avec mise a l épreuve
pendant 5 ans
aujourd'hui j ai la possibilité de devenir civil de la défense mais j ai peur qu'on me refuse le
poste a cause de mon b2 MERCI POUR VOS REPONSE

Par **Neskatxa**, le **25/03/2016** à **12:37**

Bonjour,

Voilà qui pourrait t'aider :

"La réhabilitation légale intervient automatiquement après l'écoulement d'un certain temps. La réhabilitation intervient à l'expiration d'un délai qui varie selon les condamnations :

3 ans si vous avez été condamné à une amende ou à des jours-amendes ;

5 ans si vous avez été condamné à une seule peine d'emprisonnement de 1 an maximum ou à une peine alternative (emprisonnement assorti du sursis simple, du sursis avec mise à l'épreuve, d'un travail d'intérêt général, interdiction de séjour, interdiction du territoire, sanction-réparation) ;

10 ans si vous avez été condamné à une seule peine d'emprisonnement de 10 ans maximum ou si vous avez été condamné à plusieurs peines d'emprisonnement le total ne dépassant

pas 5 ans.

Attention ! Toute nouvelle condamnation intervenant dans ce délai retarde la réhabilitation, voire l'en empêche."

Sinon, tu peux demander la copie de ton casier judiciaire par internet sur ce site :
<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c>

Tu la recevra chez toi en moins de 3 semaines, et tu seras sûr que ton casier est désormais vierge (ou non !).

Bonne journée.

Par **NANAVES**, le **25/03/2016** à **17:20**

bonjour le casier b3 dont on fait la demande sur internet est vierge merci pour ta reponse